



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 22 AVRIL 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce
vingt-deuxième jour du mois d'avril 2013, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Est absent : Monsieur le conseiller Michel Lambert

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau
Madame la secrétaire de direction Isabelle Moisan

Quatorze personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2013
4. Consultation sur le projet de règlement APR-1219-2013
5. Lecture et adoption du règlement 1215-2013
6. Lecture et adoption du règlement 1216-2013
7. Lecture et adoption du règlement 1217-2013
8. Lecture et adoption du règlement 1219-2013
9. Avis de motion : Achat d'un camion 10 roues
10. Plan de développement résidentiel
11. Ouverture de rue : Boisés Ontaritz phase 3
12. Embauche de personnel occasionnel aux travaux publics
13. Demande de certificat d'autorisation : prolongement de la rue Désiré-Juneau
14. Contrat de service : entretien des systèmes de ventilation
15. Mandats : Préparation du projet de construction de la caserne satellite
16. Entente avec Développement AX6
17. Demande de commandite du Club de ski de fond Hus-ski
18. Autorisation de dépense : spectacle musical Fête nationale



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

19. Prêt des tableaux de Saint-Denys Garneau
20. Embauche d'une préposée à l'accès aux locaux
21. Demande de subvention : programme de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes
22. Location d'un local pour véhicule ambulancier
23. Demande de commandite de madame Stéphanie Bédard
24. Inscription à trois tournois de golf
25. Utilisation des voies publiques par la Défense nationale
26. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
27. Contrat de travail du directeur adjoint aux travaux publics
28. Contrat de déneigement des routes provinciales – secteur urbain
29. Suivi par les élus
30. Autres sujets
31. Période de questions
32. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance d'avril est reprise.

180-2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en modifiant le point 16 de l'ordre du jour de la façon suivante :

- Changer « Entente avec Développement AX6 » pour « Entente avec Le Faubourg Sainte-Catherine inc. ».

ADOPTÉE

181-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2013**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 8 avril 2013 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT APR-1219-2013

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1219-2013 aux fins de modifier le « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE » numéro 675, de façon à : Assujettir uniquement les terrains en bordure de la



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

route de Duchesnay compris à l'intérieur de la zone 12-H à l'application du règlement 675-93.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

182-2013

**LECTURE ET ADOPTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 1215-2013**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91,
DE FAÇON À :

- Autoriser l'usage « garderie » à l'intérieur de la zone 69-H.
-

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91 et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage numéro 623-91, le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1215-2013 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 février 2013;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 mars 2013 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

ATTENDU que suite à cette consultation, un second projet de règlement portant le numéro SPR-1215-2013 a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 25 mars 2013;

ATTENDU que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance de ce conseil le 25 mars 2013;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 1215-2013, lequel ordonne et statue ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1215-2013

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 de façon à :

- Autoriser l'usage « garderie » à l'intérieur de la zone 69-H.

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 623-91 sous la cote « Annexe B » est par les présentes modifiée à toutes fins que de droit, de telle sorte que la mention « N14 » soit ajoutée dans la colonne 69-H, à la section « Normes spéciales », à la ligne « Notes ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

183-2013

**LECTURE ET ADOPTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 1216-2013**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 624-91 DE FAÇON À :

- Autoriser la classe d'usage « Hb : Bifamiliale isolée » à l'intérieur de la zone 140-F.
-

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour les règlements numéros 623-91 et 624-91 le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1216-2013 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 février 2013;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 mars 2013 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

ATTENDU que suite à cette consultation, un second projet de règlement portant le numéro SPR-1216-2013 a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 25 mars 2013;

ATTENDU que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance de ce conseil le 25 mars 2013;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 1216-2013, lequel ordonne et statue ce qui suit :

Règlement numéro 1216-2013

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé :
Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 de façon à :

- *Autoriser la classe d'usage « Hb : Bifamiliale isolée » à l'intérieur de la zone 140-F.*

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 623-91 sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que :

- est ajouté dans la colonne « 140-F » à la ligne « *Hb : Bifamiliale isolée* » le symbole « O ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe comme annexe au présent règlement.

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de lotissement numéro 624-91 sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter, dans la colonne 140-F, les lettres « KLAD » vis-à-vis le titre « *Hb : bifamiliale isolée* ».

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

184-2013

**LECTURE ET ADOPTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 1217-2013**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91,
DE FAÇON À :

- *Prescrire des normes de contingentement dans certaines zones pour des usages identiques ou similaires;*
 - *Appliquer une norme de contingentement afin de limiter à un (1) le nombre de poste d'essence autorisé dans les zones 64-C, 65-C, 66-C et 127-M;*
-

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le Règlement de zonage numéro 623-91 et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le Règlement de zonage numéro 623-91, le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1217-2013 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 février 2013;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 mars 2013 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

ATTENDU que suite à cette consultation, un second projet de règlement portant le numéro SPR-1217-2013 a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 11 mars 2013;

ATTENDU que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance de ce conseil le 10 janvier 2013;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 1217-2013, lequel ordonne et statue ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1217-2013

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 623-91 de façon à :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

- *Prescrire des normes de contingentement dans certaines zones pour des usages identiques ou similaires;*
- *Appliquer une norme de contingentement afin de limiter à un le nombre de poste d'essence autorisé dans les zones 64-C, 65-C, 66-C et 127-M;*

ARTICLE 3

L'article 4.2.6 suivant est ajouté à la suite de l'article 4.2.5 :

Article 4.2.6 Usages contingentés

Un point situé dans la colonne « USAGE CONTINGENTÉ » vis-à-vis un usage contingenté signifie qu'une norme de contingentement est prescrite dans cette zone pour les usages identiques ou similaires et que le nombre maximal d'établissement destiné à cet usage est limité à un (1).

La numérotation des articles subséquents est réajustée.

ARTICLE 4

La grille des spécifications faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 623-91 sous la cote « Annexe B » est par les présentes modifiée à toutes fins que de droit de telle sorte qu'une ligne intitulée « USAGE CONTINGENTÉ » soit ajoutée dans la colonne « GROUPE », à la suite de la ligne « USAGE spécifiquement AUTORISÉ »;

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

ARTICLE 5

La grille des spécifications faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 623-91 sous la cote « Annexe B » est par les présentes modifiée à toutes fins que de droit de telle sorte qu'une ligne intitulée « poste d'essence » soit ajoutée dans la section « USAGE CONTINGENTÉ » dans la colonne « CLASSE D'USAGE »;

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

ARTICLE 6

La grille des spécifications faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 623-91 sous la cote « Annexe B » est par les présentes modifiée à toutes fins que de droit de manière à :

- Ajouter, dans la colonne « Articles » vis-à-vis le titre « poste d'essence » de la section « USAGE CONTINGENTÉ » la mention « 4.2.6 »;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

ARTICLE 7

La grille des spécifications faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 623-91 sous la cote « ANNEXE B » est par les présentes modifiée à toutes fins que de droit de manière à :

- Ajouter, dans la colonne « 64-C », un « O » devant le titre « poste d'essence »
- Ajouter, dans la colonne « 65-C », un « O » devant le titre « poste d'essence »;
- Ajouter, dans la colonne « 66-C », un « O » devant le titre « poste d'essence »;
- Ajouter, dans la colonne « 127-M », un « O » devant le titre « poste d'essence ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

ARTICLE 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

185-2013

**LECTURE ET ADOPTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 1219-2013**

AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE » NUMÉRO 675-
93, DE FAÇON À :

- Assujettir uniquement les terrains en bordure de la route de Duchesnay compris à l'intérieur de la zone 12-H à l'application du règlement 675-93.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 29 mars 1993 le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 675-93 et qu'il est entré en vigueur le 14 juillet 1993;

ATTENDU que les critères d'analyse énoncés pour la zone 12-H ne sont applicables qu'aux terrains en bordure de la route de Duchesnay;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1219-2013 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 mars 2013;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 22 avril 2013 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, à la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, et



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

ATTENDU que ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'un avis de la présentation du présent règlement a été donné à la séance du 11 mars 2013;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 1219-2013, lequel ordonne et statue ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1219-2013

- ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement.
- ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le « règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » numéro 675-93, de façon à :
- Assujettir uniquement les terrains en bordure de la route de Duchesnay compris à l'intérieur de la zone 12-H à l'application du règlement numéro 675-93.
- ARTICLE 3 L'article 3 du règlement numéro 675-93 est modifié de la façon suivante :
- au paragraphe 8°, en ajoutant, après le numéro de zone « 12-H », la mention « en bordure de la route de Duchesnay ».
- ARTICLE 4 Le titre de l'article 11 du règlement 675-93 est modifié de la façon suivante :
- en ajoutant, après le numéro de zone « 12-H », la mention « en bordure de la route de Duchesnay ».
- ARTICLE 5 L'article 11 du règlement 675-93 est modifié de la façon suivante :
- au paragraphe 3°, retirer la mention « ou par une rue privée ».
- ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION
10 ROUES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements pour le service des travaux publics et autorisant un emprunt pour ce faire.

186-2013

**PLAN-CONCEPT DE
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

ATTENDU que ce conseil, par souci de transparence, désire rendre public, dès le 24 avril prochain, le plan-concept conçu par le Service d'urbanisme et le Groupe SID, ingénieurs-conseils, ainsi que Del Degan Massé, experts-conseils;

ATTENDU que ce plan-concept servira de base à l'adoption prochaine par le conseil d'un programme particulier d'urbanisme couvrant le secteur est du périmètre urbain de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil tienne, par l'entremise de son maire, M. Pierre Dolbec, une conférence de presse où seront conviés les médias régionaux afin de dévoiler ledit plan;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que, par la suite, une séance d'information soit organisée avec les promoteurs de développements domiciliaires intéressés par cette planification du développement de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

187-2013

**OUVERTURE DE RUE
BOISÉS ONTARITZI – PHASE 3**

ATTENDU que l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue au conseil compétence en matière de transport;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur le lot 1141. Cette rue est montrée par un liséré jaune sur un plan préparé par Gilles Simard, arpenteur-géomètre, sous la minute 8704, en date du 18 janvier 2012 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil décrète l'ouverture du prolongement de la rue des Sables sur le lot 1141.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

188-2013 **EMBAUCHE DE PERSONNEL OCCASIONNEL
AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU que le Service des travaux publics doit procéder à l'embauche d'employés occasionnels relativement aux activités d'entretien et à la réalisation de certains projets spéciaux;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 10 avril 2013, lequel présente les employés à embaucher, les postes à combler et les conditions d'embauche;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche des personnes suivantes aux conditions indiquées au rapport de monsieur Martin Careau en date du 10 avril 2013 :

1. Jacques Fiset, journalier spécialisé
2. Nicolas Ferland, journalier
3. Dominic Drolet, aide-mécanicien
4. Raynald Robitaille, journalier
5. Jean-Philippe Côte, journalier
6. Josée Boucher, aide-horticultrice
7. Chantal Couture, aide-horticultrice
8. Guylaine Jacques, préposée à l'entretien ménager

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques à embaucher le personnel nécessaire pour combler le poste identifié comme « vacant » au même rapport.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de répartir les sommes nécessaires de la façon suivante :

- 112 965 \$ du budget d'opération;
- 36 016 \$ du fonds général. Ce montant pourra être renfloué à partir des règlements décrétant certains travaux devant être réalisés en régie interne.

ADOPTÉE

189-2013 **DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE
PROLONGEMENT DE LA RUE DÉSIRÉ-JUNEAU**

ATTENDU que le conseil a mandaté la firme Dessau pour procéder à la préparation des plans et devis et produire la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du projet de prolongement de la rue Désiré-Juneau ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Olivier Rochette, ingénieur, de la firme Dessau, à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une demande d'autorisation pour le prolongement de la rue Désiré-Juneau ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 548 \$ représentant les frais d'étude de la demande à payer au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

IL EST DE PLUS RÉSOLU que ce conseil s'engage :

- à transmettre au MDDEFP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée;
- à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

ADOPTÉE

190-2013 **ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques à signer les contrats suivants avec la compagnie Honeywell pour l'entretien des systèmes de ventilation pour une durée d'un an :

- 1) Au montant de 3 499,71 \$, plus taxes, pour la Mairie;
- 2) Au montant de 5 401,67 \$, plus taxes, pour le centre Anne-Hébert et le bâtiment des Services techniques;
- 3) Au montant de 6 118,84 \$, plus taxes, pour la caserne.

ADOPTÉE

191-2013 **MANDATS POUR LA PRÉPARATION DU PROJET
DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE SATELLITE**

ATTENDU que certaines études supplémentaires doivent être complétées avant de pouvoir lancer des appels d'offres pour la construction d'un poste incendie satellite ;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, accompagné des propositions de service des professionnels ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un mandat à DLT, arpenteurs-géomètres, pour la préparation du projet d'implantation de la caserne satellite, l'implantation sur le terrain et la production du certificat de localisation. Le coût du mandat est établi à 1 750 \$, plus taxes et frais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'accorder un mandat à Techni-Terra inc. pour la réalisation de l'étude de caractérisation des sols nécessaire à la conception des installations septiques. Le coût du mandat est établi à 675 \$, plus taxes;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'accorder un mandat à Laboratoires d'expertises de Québec Ltée pour la réalisation de l'étude géotechnique. Le coût du mandat est établi à 4 150 \$, plus taxes. Compte tenu qu'il s'agit d'un bâtiment de sécurité publique, si le socle rocheux n'est pas rencontré, le forage pourra être prolongé jusqu'à une profondeur maximale de 30 mètres dans le but de fournir une estimation de la catégorie d'emplacement du site à l'étude conformément au code national du bâtiment. La dépense maximale autorisée pour ce forage supplémentaire est de 4 975 \$, plus taxes;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

IL EST AUSSI RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté. Une partie de cette dépense est payable par les villes de Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph conformément aux ententes intermunicipales existantes.

ADOPTÉE

192-2013 **SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT
LE FAUBOURG SAINTE-CATHERINE INC.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier d'une entente, en vertu du règlement numéro 912-2003, avec Le Faubourg Sainte-Catherine inc., personne morale de droit privé représentée par monsieur Yanik Guillemette, relativement à un développement domiciliaire de vingt-huit (28) lots à bâtir à l'extérieur du périmètre urbain.

ADOPTÉE

193-2013 **COMMANDITE CLUB DE SKI DE FOND HUS-SKI**

ATTENDU que le Club de ski de fond Hus-ski est un organisme reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;

ATTENDU que le Club de ski de fond Hus-ski est un ambassadeur de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier lors des compétitions et manifestations sportives auxquelles participent les membres ;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser une commandite de 3 000 \$, sur trois ans, au Club de ski de fond Hus-ski. En tant que partenaire or, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier bénéficiera de la visibilité prévue dans leur plan de visibilité pour les années 2013 à 2015.

Le paiement sera effectué en trois versements de 1 000 \$ par année.

La dépense pour 2013, au montant de 1 000 \$, sera imputée au poste budgétaire 02-639-02-999.

ADOPTÉE

194-2013 **SPECTACLE MUSICAL FÊTE NATIONALE**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 5 499 \$, taxes nettes incluses, pour engager Marie-Pier Arthur et le Groupe Mauves pour le spectacle musical de la Fête nationale.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

La dépense sera imputée au poste budgétaire 02-702-90-447 après une appropriation de l'excédent non affecté du fonds général de 3 599 \$.

ADOPTÉE

195-2013 **PRÊT DE TABLEAUX DE SAINT-DENYS GARNEAU
À LA VILLE DE QUÉBEC**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser le prêt de trois tableaux de Saint-Denys Garneau à la Ville de Québec pour l'exposition Images poétiques, à la Villa Bagatelle, du 4 juin au 15 septembre 2013. Monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire trésorier, est mandaté pour signer la convention de prêt.

ADOPTÉE

196-2013 **EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE
À L'ACCÈS AUX LOCAUX**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, à procéder à l'embauche de madame France Madran à titre de préposée à l'accès aux locaux occasionnelle.

Le salaire est fixé à l'échelon 1 de la grille salariale des préposés à l'accès aux locaux occasionnels.

ADOPTÉE

197-2013 **DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE
DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS :
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS POUR LES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, à soumettre au ministère de la Culture et des Communications une demande de subvention dans le cadre du Programme de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes.

Par cette résolution, la Ville confirme également son engagement à payer sa part des coûts admissibles selon les critères du programme.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

198-2013

**LOCATION D'UN LOCAL POUR
VÉHICULE AMBULANCIER**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer un bail avec Ambulances de La Jacques-Cartier, pour la location, pour une période de douze (12) mois et sept (7) jours, d'un espace d'entreposage d'un véhicule ambulancier, au 24, rue Louis-Jolliet, du 23 avril 2013 au 30 avril 2014.

ADOPTÉE

199-2013

DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU la demande de madame Stéphanie Bédard, laquelle participera au Trophée Roses des sables, un raid féminin ayant lieu dans le désert marocain à l'automne 2013;

ATTENDU que, pour ce faire, Madame Bédard, une résidente de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, sollicite une commandite auprès du conseil pour l'aider à relever ce défi nécessitant des fonds de 25 000 \$;

ATTENDU que, pour ce faire, un organisme à but non lucratif a été constitué sous la dénomination « Les Perles du Désert »;

ATTENDU que cette compétition revêt également un caractère humanitaire; l'organisation s'étant associée avec « Enfants du désert »;

ATTENDU que l'organisation soutient également la préservation de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des populations;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil accorde une commandite de 350 \$ à « Les Perles du Désert », un organisme à but non lucratif dont la mission est de permettre à une équipe de femmes québécoises de participer à la course Trophée Roses des sables.

Cette commandite est appropriée du poste budgétaire 02-639-02-999 : Promotion municipalité.

ADOPTÉE

200-2013

**PARTICIPATION DE LA VILLE
À TROIS TOURNOIS DE GOLF**

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le directeur général à déléguer des représentants de la Ville aux trois événements suivants :

Tournoi de golf de la Fédération d'aide au sport amateur de Portneuf :

- 16 mai 2013 – 2 personnes à 160 \$

Tournoi de golf de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier :

- 6 juin 2013 – 12 personnes à 250 \$ + 3 soupers à 100 \$



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

Tournoi de golf de la Fondation du Centre de santé Haute-St-Charles / Jacques-Cartier :

- 12 juin 2013 – 2 personnes x 200 \$ + 1 souper x 75 \$

La dépense totale autorisée de 4 095 \$ est imputée au poste budgétaire numéro 02-110-00-339. En l'absence d'un nombre d'élus suffisant pour combler la représentation, la ventilation de la dépense sera modifiée en fonction des budgets de représentation disponibles pour les employés qui suppléeront.

ADOPTÉE

201-2013

**DEMANDE D'AUTORISATION
EXERCICE MILITAIRE**

ATTENDU la demande de l'adjudant Stéphane Pelletier du 5^e Régiment du Génie de Combat de Valcartier, en date du 16 avril 2013, à l'effet d'obtenir une autorisation pour emprunter les voies publiques sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, du 29 avril au 9 mai 2013, lors d'un exercice militaire.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'exercice militaire du 5^e Régiment du Génie de Combat de Valcartier, sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, du 29 avril au 9 mai 2013.

ADOPTÉE

202-2013

**APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2013, laquelle totalise la somme de 52 819,22 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

203-2013

**SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL
DU DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de travail du directeur adjoint aux travaux publics, effectif du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

204-2013

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES
PROVINCIALES SECTEUR URBAIN**

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec a proposé à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'effectuer l'entretien hivernal



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013

(dégel) de certaines routes provinciales situées dans le secteur urbain, soit :

- Route de Fossambault, de la rue Edward-Assh à la rue Gingras;
- Rue Gingras, sur les territoires des villes de Fossambault-sur-Le-Lac et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
- Route de Duchesnay, sur toute sa longueur.

ATTENDU les conditions présentées au courriel transmis par monsieur Sylvain Turcotte, responsable en viabilité hivernale, en date du 19 avril 2013 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil confirme au ministère des Transports du Québec son intention d'accepter la proposition relative à l'entretien hivernal (dégel) de certaines routes provinciales situées dans le secteur urbain.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne des informations sur la Politique familiale municipale et la démarche MADA. Il énumère les réunions et activités, passées et à venir, à la Maison des jeunes. Il donne des renseignements sur la Bibliothèque Anne-Hébert, devenue officiellement bibliothèque publique autonome et des informations suite aux réunions du conseil d'établissement tenues les 8 et 10 avril dernier.

Il est 20 h 30.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

DÉPÔT D'UNE PÉTITION

Madame Geneviève Carrier, demeurant au 160, route Montcalm, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, dépose une pétition au conseil et fait part à ce dernier des soucis et désagréments subis par les résidents du secteur de la route Montcalm, engendrés par le bruit et la circulation des véhicules tout terrain, motocross, motoneiges qui utilisent la sablière à proximité comme terrain de jeu et circulent (VTT) sans lumière sur la route Montcalm. Plusieurs personnes sont craintives face à cette situation.

205-2013

CLOTURE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2013**

L'assemblée est levée à 21 h 07.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER